



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 10 mai 2022

Présent.e.s : Odile BERARDO ; Moïsette BRU ; Myriem CHAMI ; Laurence DUFLOS ; Danièle GRIMAUD ; Michèle HUMBERT ; Pierre LUCOT ; Florence MATHIEU ; Mireille de MUN ; Paola PELLIZZARI ; Claire POURVIN ; Axel ROKVAM ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER ; Géraldine SYLVESTRE-BRU.

Mairie de Paris Centre : Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, l'équipe d'animation remercie les membres du Conseil de quartier de leur venue et rappelle l'ordre du jour.

Intervention de la Coordinatrice du Conseil de quartier Hada PIERROT-RAMOS FELIZ :

En l'absence de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier Hada PIERROT-RAMOS FELIZ prend la parole pour répondre aux questions adressées à la Mairie lors de la réunion précédente.

Question 1 : Une conseillère de quartier en situation de handicap est domiciliée à proximité de la rue de l'Arbre Sec n'a pas la possibilité d'ouvrir la barrière. Les logements sociaux étant arrivés après l'installation de la barrière, le Conseil de quartier signale qu'il conviendrait de les prendre en compte pour revoir le fonctionnement de cette barrière.

Les barrières des rues aux écoles n'ont pas vocation à être ouvertes pour laisser passer des véhicules de riverains. Il n'y a par ailleurs pas de parking ou places de stationnement qui justifieraient la nécessité d'ouvrir la barrière. Cette rue aux écoles est très fonctionnelle et supprime le trafic, hors infraction.

Le Conseil de quartier insiste sur le fait que la barrière des rues aux écoles a été installée avant l'arrivée de personnes en situation de handicap dans les logements adaptés situés rue de l'arbre sec. Les taxis commandés dans le cadre des déplacements de ces personnes à mobilité réduite ne peuvent pas passer la barrière.

À ce titre le Conseil de quartier renouvelle sa question d'organiser un retour d'expérience.

Question 2 : Est-il possible que la Mairie rappelle à l'organisme prestataire en charge de la verbalisation la règle autorisant l'arrêt durant 30 minutes des voitures dotées d'un disque de stationnement ainsi que la nécessité que les agents constatent par eux-mêmes lors de leur passage l'utilisation d'un disque de stationnement ?

Il semble y avoir confusion entre deux règles :

- le cas général est qu'un véhicule stationné sur une place « payante » doit payer son stationnement immédiatement. Le stationnement payant est contrôlé par Streeteo.
- dans les aires piétonnes, où par définition il n'y a pas de places de stationnement, l'arrêt est autorisé dans une limite de 30 min sur présentation du disque horaire. L'arrêt suppose de rester à proximité de son véhicule et permet d'avoir le temps de décharger ou de déposer quelqu'un par exemple. Puisque ce sont des rues sans stationnement, Streeteo n'y passe pas. Par contre la police municipale y passe pour verbaliser le stationnement gênant. La police municipale connaît bien cette règle des 30 min avec disque horaire.

Il est indiqué par une conseillère de quartier qu'elle a elle-même été verbalisée alors que son véhicule garé dans une zone de rencontre était pourvu du disque de stationnement. Le Conseil trouve qu'il y a une contradiction entre l'obligation d' « être à proximité » et avoir un droit de stationnement de 30 minutes. Le Conseil de quartier préconise la mise en place d'une opération de communication autour de cette règle et échangera sur ce sujet avec la police municipale lors des réunions GPO.

Compte tenu du fait qu'il existe deux montants d'amendes en cas de non-respect des règles de stationnement à Paris et au vu de l'existence d'un tarif préférentiel « résident », il est demandé pourquoi un tarif préférentiel de verbalisation ou un échelonnement du montant de la verbalisation n'est pas mis en place pour les véhicules « résidents » dont le renouvellement de la redevance de stationnement n'a pas été fait y compris dans les temps ?

La Mairie est interrogée sur la mise en œuvre de la ZTL : compte tenu des réserves émises par la Préfecture de Police, sera-t-il possible de circuler dans la ZTL ?

Question 3 : Est-il possible d'obtenir des informations et qu'un point d'étape sur le chantier d'aménagement de l'Hôtel Dieu, de Notre Dame de Paris et du marché aux fleurs soit fait par la Mairie, car pour certain un budget a été fléché depuis 2 ans, de nombreuses réunions publiques se sont tenues et des appels d'offres ont été lancé ?

Le projet Hôtel Dieu comporte deux volets :

- Un projet hospitalier multidisciplinaire (2/3 des surfaces de l'Hôtel Dieu) porté par l'AP-HP, qui nécessite des travaux car le projet ne pouvait être porté dans les bâtiments d'origine. Un service d'accueil des urgences, un large plateau de consultations spécialisées de secteur 1 (dont la plus grande PASS - Permanence d'Accès aux Soins de Santé – de la région), un important pôle de psychiatrie et un pôle de santé publique comprenant des activités tournées vers le public (centre de santé sexuelle, en partenariat avec la Ville de Paris) ou vers la recherche (projet Chronicity, maladies chroniques)
- Un projet de valorisation de l'espace parvis (1/3 des surfaces de l'Hôtel Dieu). Un appel à projets a été lancé par l'AP-HP aux côtés de la Ville de Paris en 2017. Novaxia a été retenu comme lauréat en 2019. Les travaux de Novaxia et de son projet Espace Parvis ne pourront débuter que lorsque les travaux de l'AP-HP auront été finalisés et permettront de libérer l'Espace parvis.

Pour rappel, le projet de Novaxia, lauréat du concours lancé en 2017 est :

Un pôle « santé » d'environ 10.000 m², où sera installé le 1^{er} incubateur européen « Biotech/Medtech/IA » porté par Biolabs. Il permettra d'accueillir une centaine d'entreprises parmi les plus innovantes dans le domaine des biotechnologies, des technologies médicales et de l'intelligence artificielle. Une salle polyvalente pour une programmation scientifique et culturelle, une maison des associations de patients, un accélérateur de design en santé, feront également partie de ce pôle santé.

Un pôle « habitats solidaires » qui accueillera une résidence de soignants, une maison du handicap et une crèche associative.

Un pôle « attractivité » avec une offre variée de restauration et de commerces qui viendra renforcer l'attractivité et l'animation de ce lieu emblématique. Un restaurant

gastronomique, un café, un « food court » et des commerces seront sélectionnés par les différentes parties prenantes.

Biolabs occupe actuellement une partie des locaux libérés de l'Espace Parvis via une convention d'occupation temporaire avec l'AP-HP.

La phase travaux de l'AP-HP a été retardée, car le premier permis de construire (2019) a dû être retiré et le projet retravaillé architecturalement avec l'ABF et la Commission du Vieux Paris.

La phase vient d'être relancée : un appel à projets va être publié fin mai par l'APHP pour retenir un nouveau groupement de conception/réalisation. Ce groupement sera sélectionné fin 2023, et le nouveau permis de construire sera déposé fin 2023 dans la foulée, pour une livraison du projet hospitalier mi 2026. Novaxia pourra prendre le relais et commencer sa phase travaux à ce moment-là.

Les travaux de curage et désamiantage ont déjà commencés, mais l'activité nominale n'en a pas été perturbée. Au contraire, un nouveau pôle d'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales a vu le jour sur site en décembre 2021, et attend la finalisation des travaux de l'ensemble foncier pour prendre possession d'un quartier entier du futur Hôtel Dieu.

Notre-Dame de Paris :

- 22 juin : remise des dossiers de candidature
- Mi-septembre 2021 : Jury de sélection des 4 candidats (pré-sélection par un comité de dialogue avant le jury, toutefois le jury peut repêcher des dossiers)
- 1er octobre 2021 : remise des dossiers programme aux 4 candidats puis questions/réponses avec eux
- Fin novembre 2021 : échange avec les candidats autour d'ateliers thématiques
- 1er janvier-28 février 2022 : Tour 1 (analyse / jury d'orientation / dialogue / compte rendu / programme ajusté)
- Mi-avril 2022 : échange avec les candidats autour d'ateliers thématiques
- 1er juin 2022 : remise offre finale
- Juillet 2022 : sélection du lauréat

Bien que le Conseil de quartier ait été intégré au jury, il avait également demandé à être auditionné par la commission citoyenne pour laquelle un collège de personnes tirées au sort avait été sollicité dans le cadre des concertations (la commission citoyenne avait vocation à rédiger le cahier des charges). Il n'a donc pas pu faire valoir sa connaissance du site et ses réflexions menées en amont. Il est d'ailleurs indiqué qu'il en est de même concernant le marché aux fleurs où le Conseil de quartier a participé au premier jury sans qu'aucune suite ne lui soit donné.

Après vérification le processus de consultation publique était le suivant :

- *Juin à juillet 2021: 1ere phase de la concertation publique (Cycle 1 « Usages et expérience »)*
- *13 septembre 2021 : jury de sélection des 4 candidats*
- *Septembre à novembre 2021 : 2eme phase de concertation publique (Cycle 2 « Paysage et résilience »)*

- 28 octobre 2021 : Table ronde des associations
- 15 novembre 2021 : Réunion publique de restitution de la concertation publique
- 22 novembre 2021 : lancement de la commission citoyenne associée à l'analyse des projets candidats
- 24 janvier 2022 = jury d'orientation du dialogue compétitif des abords de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
- 16 juin 2022 = jury final du dialogue compétitif des abords de la Cathédrale Notre-Dame de Paris

Le Conseil de quartier souhaite savoir pourquoi il n'a pas été auditionné par la commission citoyenne relatives aux aménagements des abords de Notre-Dame de Paris menée par la Mairie de Paris. Par ailleurs il se demande dans quelle mesure le projet Perrault/Bélaval est toujours d'actualité ? Le Conseil de quartier peut-il consulter le projet et les documents présentés lors de la réunion du 20 avril ?

Marché aux fleurs :

Un diagnostic du marché aux fleurs a été réalisé en 2015, avec une estimation des coûts des travaux. Faute d'arbitrage budgétaire favorable, le projet avait été suspendu au cours de la dernière mandature.

Au début de la nouvelle mandature, le projet a été remis à l'ordre du jour en raison du soutien venant du Maire de Paris Centre dont il bénéficiait puisqu'il s'agit d'un projet de mandature. Une estimation à environ 5 millions d'euros a été chiffrée.

Le financement des projets de mandature a dû être revu à la baisse dans le cadre de la crise sanitaire : une enveloppe de 2,25 millions d'euros a donc été octroyée pour 2020-2026 pour ce projet de réhabilitation du marché aux fleurs

Cette enveloppe ne suffisant pas pour les travaux de réhabilitation des toutes les halles du site, il a donc été décidé de traiter la réhabilitation du marché aux fleurs en deux phases :

- 1^{ère} phase : halles 1 et 2 (les plus abîmées)
- 2nd phase : halles 3, 4, 5, 6

Un appel à projets de maîtrise d'œuvre a été lancé par la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture en juin 2020. Trois candidats ont été retenus à l'issue de la commission de décembre 2020. Ils ont donc été auditionnés mi-avril 2022, l'un deux sera retenu d'ici mai.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de suivre les 2 phases de travaux dont la première phase débutera en 2024.

Il est demandé à la Mairie si le marché aux fleurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Question 4 : Où en est-on de la concertation portant sur la circulation ? Quand aura lieu la mise en application du plan de circulation adopté dans le cadre des démarches « embellir » pour le Marais et les îles ?

Trois ateliers de concertation organisés par la mairie de Paris Centre concernaient la révision du plan de circulation sur l'ensemble du secteur Les Iles-Le Marais. Toutes les informations relatives aux contributions sont consultables sur le site de la Mairie de Paris Centre (<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/revision-du-plan-de-circulation-du-marais-et-de->

[iles-dans-le-cadre-de-la-demarche-embellir-19565](#)). Une réunion de restitution générale de la concertation avec une présentation du nouveau plan de circulation sera réalisée avant l'été 2022. Le conseil de quartier y sera bien évidemment convié. La mise en œuvre du nouveau plan de circulation sera progressive et débutera à compter de l'automne 2022.

Question 5 : Depuis plusieurs mois des commerçants demandent l'installation de poubelles sur la première parcelle du boulevard Morland, quelle est la procédure pour ce type de demande ?

Les demandes d'installation de poubelles doivent être adressées au cabinet du Maire, à Yann Connan, Directeur adjoint de cabinet en charge de la sécurité et de la tranquillité, de la propreté, de l'environnement et des espaces verts, qui relaiera pour étude à la division de propreté de Paris Centre

Question 6 : Il est signalé que le passage public situé rue des jardins Saint Paul a été réquisitionné par un restaurant japonais. Ce dernier privatise ce passage en fermant l'accès.

La Direction de la Police Municipale et de la Prévention va être missionnée pour effectuer un passage. Toutefois il est préférable dans ce type de signalement de communiquer le nom de l'enseigne.

Un potelet défectueux est présent devant le parking situé au 16 18 rue du Cloître-Notre-Dame, lequel rend particulièrement difficile le passage des voitures en journée. Est-il possible de redonner la possibilité aux utilisateurs d'accéder à leur voiture de jour comme de nuit ?

Pour tout signalement de potelet défectueux, le Conseil de quartier est invité à utiliser l'application « Dans ma rue ». Cependant la Mairie a bien pris en compte la demande du Conseil de quartier et reviendra vers lui sur le sujet de la réouverture du parking en journée pour ses utilisateurs.

Temps d'échange sur chaque secteur du Conseil de quartier :

1. Ancien secteur Arsenal (3 membres du Conseil de quartier présent.e.s en réunion) :

Il est fait part du constat d'une perte de fréquentation très importante du Conseil de quartier (plus des $\frac{3}{4}$), ce qui soulève une question de légitimité et de représentation de ce dernier lorsqu'il s'agit d'évoquer et de faire remonter des problématiques. Le Conseil a l'impression d'une perte notable du rôle du conseil de quartier en tant qu'acteur de la démocratie participative.

Des échanges ont lieu concernant le projet Morland Mixité, il est demandé à la Mairie la date de mise en service de ce bâtiment et si le Conseil de quartier sera invité à son inauguration.

Le Conseil de quartier déplore la pollution lumineuse nocturne émise par ce bâtiment et souhaite savoir dans quelle mesure il est possible de la limiter ou de l'atténuer. Il est également constaté que la communication faite autour de la dimension « écologique » du bâtiment, se limite à un « potager » inaccessible alors que l'on peut déplorer l'absence d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit ou la gentrification encore plus sélective qu'amèneront hôtel de luxe, logements et commerces « haut de gamme » qui ne prennent pas en compte les besoins du secteur. Il est également signalé que l'état des trottoirs autour du bâtiment posent des problèmes de propreté et d'accessibilité (trottoir en hauteur en face d'un passage clouté). Le Conseil de quartier demande à la Mairie ce qui est prévu en matière d'accessibilité pour Morland Mixité et de commerces à destination des riverains.

Les membres du Conseil désapprouvent à nouveau l'énorme panneau publicitaire installés Place des Vosges, valorisant le plus souvent des objets de luxe et générant une pollution visuelle et lumineuse désastreuse au vu de la qualité du site impacté.

Le Conseil de quartier trouve l'emprise de travaux et des stocks sauvages de la DVD située devant le garage de la RATP, rue de l' Arsenal esthétiquement déplorable et qu'il génère des problèmes de stationnement, des camions se garant parfois par deux sur la chaussée causant un problème de sécurité.

2. Ancien secteur Saint-Germain l'Auxerrois (4 membres du Conseil de quartier présent.e.s en réunion) :

Il est remonté des odeurs de miction qui s'étendent de plus en plus dans les petites rues de ce secteur. De nombreux DMR ont été faits par les habitants, cependant aucun changement n'a pu être constaté. Une habitante a proposé que la Ville ait recours à des peintures dites anti-urines.

Une problématique d'accessibilité a été identifiée dans ce secteur notamment à proximité du parvis de l'hôtel Cheval Blanc en raison du stationnement abusif des voituriers. Les services sociaux de la Mairie d'arrondissement étant situés dans le 2^{ème} arrondissement sont eux aussi sujets à des difficultés d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite.

Rappelant l'absence de prise en compte de la concertation concernant l'affectation des anciennes mairies d'arrondissement, les membres du Conseil de quartier indiquent qu'il conviendrait d'organiser un retour d'expérience sur leur utilisation et s'il était possible d'installer des pôles de services dans toutes ces anciennes Mairies compte tenu des questions d'accessibilité.

Le Conseil de quartier interroge la Mairie sur des autorisations de stationnement sur le parvis de l'hôtel Cheval Blanc qui auraient été délivrées par la Préfecture de Police. Par ailleurs, il est demandé la date d'installation des potelets à cet endroit.

Le Conseil de quartier souhaite savoir ce qu'il en est du Conseil du handicap, qui à ce jour ne s'est toujours pas réunit.

Les questions d'accessibilité préoccupent beaucoup le Conseil de quartier qui n'est pas satisfait des réponses apportées.

De nombreux signalements ont été faits par le biais de « Dans Ma Rue », les réponses reçues sont jugées insatisfaisantes et incohérentes. Le Conseil de quartier aimerait savoir quelles en sont les raisons, et propose qu'une réunion d'information sur l'utilisation de l'outil soit organisée.

3. Ancien secteur Saint-Gervais (4 membres du Conseil de quartier présent.e.s en réunion) :

Une crèche parentale est située 8-10 rue François Miron. La direction de cette structure présente à la réunion du Conseil de quartier, évoque les difficultés qu'elle rencontre pour recycler les déchets notamment en raison du manque de places pour stocker les poubelles dans les locaux d'immeubles. Il est demandé à la Mairie ce qui est prévu en matière de recyclage alimentaire. Il est suggéré par le Conseil de quartier de prendre contact avec l'Académie du climat dont la gestion est opérée par la DASCO.

La direction de la crèche parentale signale que le jardin établit derrière l'église Saint Gervais n'est plus entretenu par la Mairie. La crèche a proposé de se charger de l'entretien avec les enfants, mais la copropriété n'y était pas favorable. Elle questionne donc la Mairie à ce sujet et s'interroge sur le détenteur de l'autorité de ce jardin.

Concernant les questions de mobilité, le Conseil de quartier aimerait organiser des ateliers autour du sujet de la mobilité lors de la réunion avec la RATP et les services d'Ile-de-France Mobilité qui sera organisée à automne 2022.

Il est demandé par la commission terrasse quand sera arrêtée la liste des autorisations de terrasses.

4. Ancien secteur Les îles (4 membres du Conseil de quartier présent.e.s en réunion) :

Il fait état de la perte de proximité municipale depuis le regroupement des quatre arrondissements. Il est constaté que le secteur du Conseil de quartier de Paris Centre est très étendu. Certains membres du Conseil de quartier considèrent que ce regroupement trop large participe à une dislocation des Conseils de quartier.

Il est signalé à la Mairie le départ à la retraite non remplacé d'un médecin généraliste du secteur.

La réunion touchant à sa fin ce point de l'ordre du jour n'a pas pu être abordé dans sa globalité.